

CO-CONSTRUCTION

MODE D'EMPLOI

La dynamique du Contrat local de santé s'appuie sur la prise de décision partenariale, le partage des compétences, la participation citoyenne, le souci constant de l'évaluation et de l'adaptation.

► QUI SUPERVISE ?

Le **Contrat Local de Santé** est co-piloté par le Parc naturel régional des Grands Causses et l'Agence Régionale de Santé Occitanie. Aussi, son comité de pilotage est composé de l'État représenté par la sous-préfecture de Millau, des présidents des communautés de communes ainsi que des parlementaires du territoire.

► QUI ANIME ?

La **Coordinatrice du Contrat local de santé**, qui accompagne les collectivités et partenaires dans la structuration de projets de santé, articule les dispositifs de santé entre eux, favorise l'interconnaissance des professionnels et la communication avec les citoyens.

Le **Groupe Projet** réunit les directions de l'Agence Régionale de Santé et du Parc des Grands Causses. Il assure le suivi du CLS pour en apprécier l'évolution, lever les freins éventuels, rechercher les leviers de mise en œuvre, veiller à l'organisation de la gouvernance et à la dynamisation du partenariat, actualiser la programmation.

► QUI CONSEILLE ?

Le **Comité Technique**, formé par les techniciens référents des collectivités, institutions et associations qui financent, pilotent ou co-pilotent des actions du projet. Il co-construit le programme d'actions puis procède à son suivi et à son évaluation.

► QUI AIDE À LA MISE EN ŒUVRE ?

Les **Groupes de Travail, thématiques** (p. ex. Santé & mobilité, Santé & alimentation, Santé mentale). Constitués de professionnels sur appel à candidatures, ils ont pour vocation de proposer des idées, d'impulser des projets, de participer à la mise en œuvre, au suivi et au bilan des actions. Ils sont contributeurs du comité technique pour le suivi annuel et du comité de pilotage pour la validation de l'évaluation.

► QUI ACCOMPAGNE ?

L'**Assemblée Plénière**, qui fédère les 200 partenaires du Contrat local de santé : collectivités et institutions, professionnels et établissements de la santé et du médico-social, associations à vocation sociale et solidaire, acteurs du sport-santé... Elle est réunie tous les ans afin que soient portés à sa connaissance l'état d'avancement et les projets du CLS.

► QUI PORTE LA PAROLE DES USAGERS ?

Le **Comité Citoyen**, dont le mode de constitution est novateur en France pour un CLS. Les citoyens qui le composent sont désignés par tirage au sort sur la base des listes électorales, au prorata de la population des communautés de communes du Parc des Grands Causses.

Pour une participation la plus large possible, le Comité citoyen est renouvelé tous les ans, gage d'un regard neuf. Les membres du Comité citoyen s'engagent à s'impliquer, quatre mois dans l'année, dans trois ateliers de travail.

Le Comité citoyen donne son avis sur les actions réalisées, formule des propositions et recommandations. Ses travaux, présentés au Comité de pilotage, enrichissent et complètent le programme d'actions du CLS.



PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 - 12101 Millau cedex
05 65 61 35 59
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr



LES DOSSIERS DU PARC — CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



NOTRE BASSIN DE VIE PREND SOIN DE SA SANTÉ

Un territoire en bonne santé, n'est-ce pas d'abord un territoire qui veille au bien-être de tous ses habitants ?

Le Contrat local de santé (CLS) envisage la santé dans sa dimension la plus large. Face à la crise du système de soins en France, dans un contexte international et climatique anxiogène, nos territoires ruraux de moyenne montagne doivent inventer de nouveaux modèles d'organisation qui allient le « prendre soin » et la construction d'un avenir apaisé.

Que le Contrat local de santé soit porté par le Parc des Grands Causses est riche de sens. Car la Charte 2024-2039 de notre parc naturel régional est pleinement en phase avec les enjeux croisés de la santé humaine et environnementale. Une alimentation saine et locale issue d'une agriculture respectueuse des sols, des mobilités plurielles en faveur du lien social et de la qualité de l'air, le développement d'activités dans le souci de la préservation de la biodiversité, le bon maillage de services et la rénovation écologique des bourgs... Toutes ces orientations dessinent un territoire œuvrant pour sa cohésion et pour le maintien d'un cadre de vie de qualité, un territoire attentif à la santé physique et mentale de ses habitants.

Un territoire à l'écoute et solidaire, aussi. La mise en œuvre du Contrat local de santé nous mobilise tous, les élus, les partenaires, mais encore les citoyennes et citoyens du sud-Aveyron associés au sein d'un comité novateur.

Ensemble, nous allons façonner un bassin de vie qui pense « santé » comme il respire, un bassin de vie qui respire la santé !

Emmanuelle GAZEL
1^{re} Vice-présidente
du Parc naturel régional des Grands Causses



LE PARC DES GRANDS CAUSSES, RECOMMANDÉ POUR LA SANTÉ !

L'Agence Régionale de Santé Occitanie et les communautés de communes du sud-Aveyron ont confié le portage du Contrat local de santé au Parc naturel régional des Grands Causses.

En France en 2024, seuls trois autres parcs naturels régionaux, sur 59, assurent la coordination d'un Contrat local de santé : le Médoc, la Brenne, le Doubs Horloger. C'est dire combien un tel choix, sans autre exemple en région Occitanie, est à la fois original et significatif.

Voici près de dix ans que le Parc naturel régional est devenu un animateur et un catalyseur des politiques publiques en sud-Aveyron. Il a réalisé, dans la concertation, des documents de planification essentiels en matière d'aménagement durable et de transition écologique. Il candidate régulièrement, avec succès, à des appels à projets en faveur de l'innovation en milieu rural : Plan alimentaire territorial, promotion des mobilités douces, accueil des nouveaux arrivants... Il a aussi permis aux communes, en imaginant des montages ingénieux, de doter leurs bâtiments de toitures solaires ou de réseaux de chaleur bois et, plus largement, il leur apporte son expertise.

Le Parc des Grands Causses est donc le gage d'une orchestration harmonieuse du Contrat local de santé sur l'ensemble du sud-Aveyron. Mais il y a plus encore. Sa nouvelle Charte 2024-2039, fruit d'une co-construction avec les collectivités locales, les partenaires et la population,

recoupe en tous points les enjeux de la santé dans son acception la plus large.

Ses orientations visent à un territoire de bien-être, elles favorisent la santé physique et mentale de ses habitants. Protéger notre biodiversité et nos paysages rejaillit sur la santé environnementale. Promouvoir les énergies renouvelables et les comportements économes, valoriser les ressources locales, cela va dans le sens d'un cadre de vie plus sain. De même avec le déploiement des mobilités douces et solidaires, qui favorisent aussi l'activité physique et le lien social.

La santé est une thématique commune aux orientations de la Charte du Parc. Le soutien à l'agriculture doit se traduire par l'adoption de pratiques écologiques, par la floraison des circuits courts et par le « manger sain » pour tous. Renforcer la cohésion territoriale vise notamment à résorber les inégalités d'accès aux soins. Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel favorise aussi bien un tourisme durable qu'une meilleure identification des habitants au territoire, au bénéfice de leur santé mentale. Quant à la sécurisation de la ressource en eau, elle s'impose sanitairesment comme une évidence.

C'est donc dans le mouvement impulsé par la Charte du Parc que nous déployons tous ensemble le Contrat local de santé 2024-2029. Et le mouvement, n'est-ce pas un gage de bonne santé ?



LE CLS 2024-2029, LA SANTÉ SOUS TOUTES SES FORMES

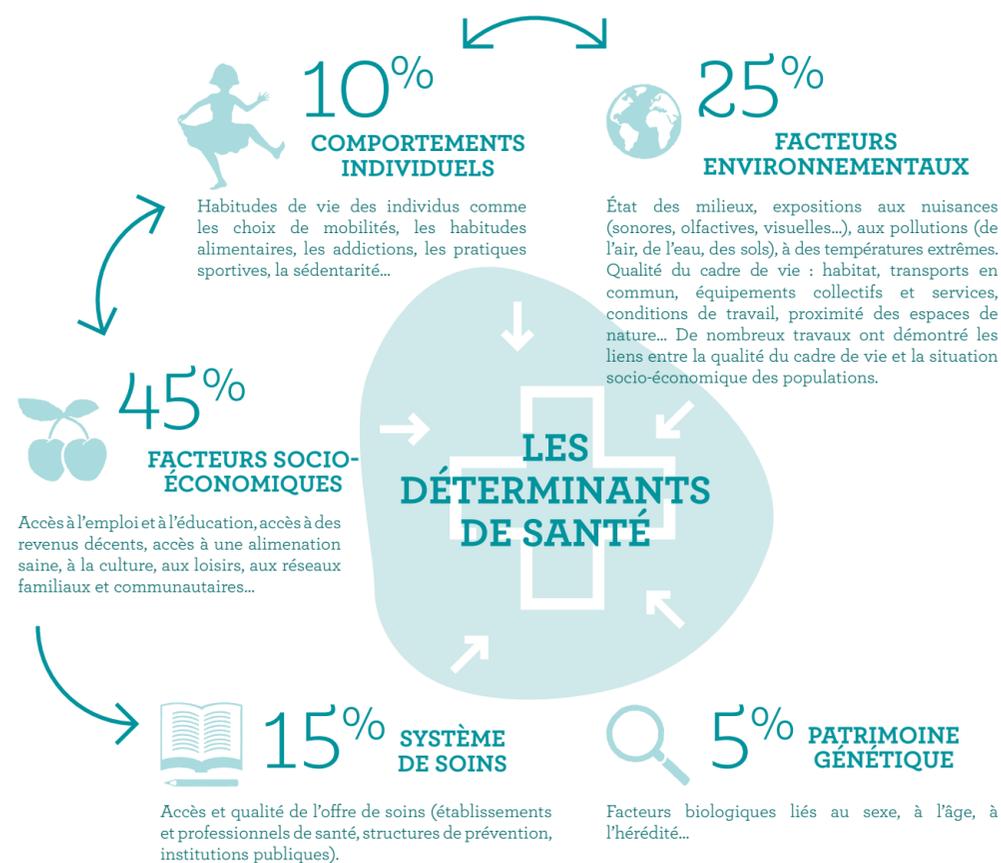
Le Contrat local de santé est une dynamique de territoire au service de la population.

Il envisage la santé dans sa définition la plus large, celle qu'énonce l'OMS* : « un état de complet bien-être physique, mental et social » et non pas seulement « une absence de maladie ou d'infirmité ».

Le CLS a pour vocations majeures de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé, d'imaginer et de déployer un projet de santé de proximité.

Projet collectif, le CLS donne lieu à un programme d'actions participatif et évolutif, dans tous les domaines liés à la santé et au bien-être : prévention, soins, accompagnement médico-social, mais encore habitat, environnement, éducation, travail et relations sociales.

2 - Organisation Mondiale de la Santé



LE CLS 2024-2029 DU PARC DES GRANDS CAUSSES REPOSE SUR QUATRE AXES :

Le CLS a pour vocations majeures de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé, d'imaginer et de déployer un projet de santé pour tous.

Projet collectif, le CLS donne lieu à un programme d'actions participatif et évolutif, dans tous les domaines liés à la santé et au bien-être : prévention, soins, accompagnement médico-social, mais encore habitat, environnement, éducation, travail et relations sociales.

1 L'ACCÈS AUX SOINS & LA MOBILITÉ

Dans nos territoires ruraux, garantir l'égalité d'accès aux soins est un défi solidaire. Pour remédier à l'isolement social et géographique, de nouvelles solutions de déplacement se développent sur le Parc des Grands Causses : les mobilités douces, bienfaites pour la santé, et les mobilités collectives, porteuses de lien social. Il s'agit aussi de favoriser la démarche d'« aller vers » : **et si les acteurs de la prévention santé se déplaçaient auprès des habitants isolés ?**

2 LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

L'environnement détermine 25% de notre santé. D'où l'importance de vivre dans un environnement sain et de préserver son cadre de vie. Cela suppose par exemple d'améliorer la qualité de l'air, de préserver nos ressources naturelles et les services qu'elles nous rendent : services d'approvisionnement (eau, aliments...) comme services récréatifs (sports de nature). Un bon environnement, c'est aussi un habitat et des équipements plus vertueux, vecteurs de bien-être, et un espace public adapté au changement climatique et susceptible d'en prévenir les impacts.

LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ



La co-construction du CLS s'appuie sur un diagnostic réalisé à partir de travaux documentaires, d'une étude de données socio-sanitaires, d'ateliers regroupant une centaine de partenaires sur le territoire, d'entretiens auprès des élus locaux et d'une consultation citoyenne en septembre 2022. Le diagnostic a porté plus spécialement sur les thématiques de l'accès aux soins, de la santé mentale, du bien vieillir, de la prévention et de la santé environnementale. Il a mis en évidence 20 problématiques en matière de santé sur le territoire. Quatre d'entre elles sont communes à chacune des thématiques : le manque de professionnels, le besoin de mobilité pour les déplacements vers les services de soins, l'isolement social, un besoin de lisibilité pour une meilleure identification des ressources de santé.

Ce diagnostic de 50 pages est consultable sur www.parc-grands-causses.fr

3 LA SANTÉ MENTALE

Essentielle, elle influence nos relations personnelles, notre bien-être et notre intégration en société. Mais son équilibre reste fragile pour chacun d'entre nous, plus particulièrement pour les jeunes. Et face à la souffrance psychosociale comme à des maladies psychiques, nous sommes souvent démunis. L'information est un réel enjeu, qu'il s'agisse de sensibiliser les élus au soin sans consentement, à la prévention du risque de suicide, ou de former les professionnels et le public aux premiers secours en santé mentale (repères, connaissance des ressources).

4 LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION

La sédentarité, une mauvaise alimentation ou le manque de sommeil menacent silencieusement notre santé. Mais dans quelle mesure le savons-nous ? Une sensibilisation active, à travers des campagnes de prévention et des événements, doit permettre à chacun de repenser ses habitudes en faveur de son bien-être. La lutte contre les addictions et les comportements à risque nécessite une approche préventive et pédagogique qui aide à la prise de conscience.